

# Titre Pro Technicien Supérieur de Maintenance Industrielle (TP TSMI)

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Réaliser toutes les actions techniques, administratives et de management destinées à maintenir un bien ou à le rétablir.
- Intervenir sur des installations industrielles pluri technologiques en contexte d'exploitation et d'effectuer des interventions de maintenance préventive et corrective.
- Organiser et gérer la maintenance dans le respect de la stratégie de l'entreprise.
- Améliorer la fiabilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des biens.
- Travailler seul ou au sein d'une équipe dont vous pouvez avoir la responsabilité.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques, pour vos propres interventions et celles des personnes sous votre responsabilité.
- Intégrer dans vos actions les principes du développement durable en vigueur dans son entreprise.

## Entreprises d'accueil

- PME de l'industrie.
- Groupes industriels.
- Entreprises artisanales.
- Entreprises de production : scieries, carrières...

## Prérequis

- **Niveau d'entrée** : Baccalauréat.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



## Formation par apprentissage

**Code diplôme**      **Code RNCP**  
36T 201 01              2469

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), Equivalent à un Bac +2.

### Durée de la formation

900 heures (sur 2 ans).

### Durée du contrat

Modulable (de 12 à 24 mois) en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

1 semaine de cours par mois (2 semaines de cours en septembre et janvier pour le début de semestre).

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée La Chartreuse

2 rue du Pont de La Chartreuse  
43700 BRIVES-CHARENSAC  
04 71 09 83 09  
contact@pole-lachartreuse.fr  
www.pole-lachartreuse.fr

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Culture générale et expression
	Anglais
	Gestion
	Mathématiques appliquées
Matières professionnelles	Électrotechnique, électricité générale
	Organisation, méthodes et outils de maintenance
	Systèmes de communications
	Systèmes fluidiques
	Mécanique
	Mise en situation
	Professionalisation en maintenance

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Épreuves	Type	Forme
<b>Phase 1 : Diagnostique de défaillance</b>	Ponctuel	Pratique
<b>Phase 2 : Analyse et démarche de diagnostic</b>	Ponctuel	Écrit
<b>Phase 3 : Rédaction d'un plan de maintenance préventive</b>	Ponctuel	Écrit
<b>Questionnaire professionnel</b>	Ponctuel	Écrit
<b>Rapport de projet d'entreprise</b>	Ponctuel	Oral
Entretien final	Ponctuel	Oral

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Possibilité de valider un ou des Certificats de Compétences Professionnelles (capitalisation des CCP possible) :

- CCP1 : Réaliser la maintenance des éléments électromécaniques et d'automatisme d'installations industrielles.
- CCP2 : Réaliser la maintenance des éléments mécaniques et hydrauliques d'installations industrielles.
- CCP3 : Assurer l'organisation et la gestion de maintenance d'installations industrielles.
- CCP4 : Etudier et réaliser des améliorations de maintenance d'installations industrielles.

## Références

	2019	2018	2017
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>	<b>83,01%</b>
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSA titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>82%</b>	<b>80%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>87%</b>	<b>88%</b>	<b>Non mesuré</b>

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

Poursuite d'études possibles en Licences Professionnelles dans le domaine de la maintenance, de la gestion de maintenance, de la robotique, de la gestion de projet, du bureau d'étude.

### Débouchés professionnels :

Principaux secteurs d'activité concernés :

- Groupes industriels
- PME de l'industrie
- Entreprises artisanales
- Entreprises de production : scieries, carrière...
- Bureau d'études

### Types d'emplois accessibles :

- Technicien supérieur de maintenance
- Chef de service de maintenance
- Responsable de service
- Responsable de sites
- Chargé de projet

## Modalités financières

### Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 9 445 €

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
  - Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1<sup>ère</sup> année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.
  - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
    - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
    - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
    - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis. majeurs.

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 <sup>ère</sup> année	2020 - 2022	01/09/2020	01/07/2022
2 <sup>ème</sup> année	2020 - 2021	01/09/2020	02/07/2021

### Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

## Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité (A, B, F, G, J).
- Gare SNCF à proximité (le Puy-en-Velay).

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

- Préparation à l'habilitation électrique au niveau BR pour la mise en service et la maintenance, B2V pour le montage électrique. Préparation à l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes, catégorie I.
- Le Lycée La Chartreuse fait partie du réseau Renasup (Réseau national d'enseignement supérieur privé Enseignement catholique français).
- Le Lycée La Chartreuse est labélisé E3D, en processus de Développement Durable : former le futur citoyen aux choix complexes qui mettent en jeu le développement durable dans son existence personnelle et dans la société dans laquelle il vit.

### • Restauration

Self sur place, commerces alimentaires et de restauration à proximité.

### • Hébergement

Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmise par l'UFA.  
Liste de logements chez l'habitant transmise par l'UFA .

## Matériel / Équipement

Le plateau technique de Froid et climatique compte 3 ateliers, sur 200m<sup>2</sup>. Ces locaux sont équipés aux normes de sécurité et de prévention, ils disposent des équipements de sécurité nécessaires.

Les étudiants ont à leur disposition tous les systèmes rencontrés dans leur domaine professionnel et nécessaires à la préparation et le passage de leur examen : centrale de traitement d'air, chambres froides de type médical, centrale de climatisation, chambres froides, groupe hydraulique d'installation climatique, pompe à chaleur aérothermique, chaudière fioul, postes informatiques, imprimante.

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée La Chartreuse

2 rue du Pont de La Chartreuse  
43700 BRIVES-CHARENSAC  
04 71 09 83 09  
contact@pole-lachartreuse.fr  
www.pole-lachartreuse.fr

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



### CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 Caluire et Cuire  
04 72 10 94 07  
contact@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026